

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. André GERVAIS	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.
Mme Stéphanie MODDE	M. Guillaume RUET	
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise MARIN	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François NOWOTNY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2016 pour la mise en œuvre d'ateliers socio-linguistiques - Association CESAM

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue un nouveau cadre d'intervention de la Politique de la ville et qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économiques, sociales et urbaines entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil de communauté du Grand Dijon par la délibération n° GD 2015 06-25-020 du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Au sein du pilier cohésion sociale, ce contrat intègre des priorités en matière de soutien à la mise en place d'ateliers socio-linguistiques dans les quartiers prioritaires et de veille de la Politique de la ville.

Certains habitants des quartiers de la Politique de la ville, résidant depuis de nombreuses années en France ont des difficultés d'ordre linguistique qui constituent un des obstacles à leur insertion sociale.

En 2015, des ateliers socio-linguistiques ont été mis en place par l'association CESAM (Concilier l'Economique et le Social – Aider aux Mutations) sur les communes de :

- Dijon : 4 ateliers aux Grésilles pour 45 personnes suivies et 2 ateliers sur la Fontaine d'Ouche pour 50 personnes suivies ;
- Talant : 1 atelier pour 25 personnes suivies.

Le coût d'un atelier s'élève à la somme d'environ 11 700 €.

Ces ateliers consistent en l'apprentissage de la langue française à but d'intégration socio-culturelle. Ils ont pour objectif de rendre ses personnes autonomes dans leur environnement, qu'elles puissent acquérir des compétences spécifiques, telles que la connaissance des espaces sociaux, culturels ou professionnels. Ils leur permettent aussi d'acquérir des repères communs, en termes de laïcité et de citoyenneté, fondements du Vivre ensemble dans les quartiers et plus largement dans la société d'accueil.

En 2016, conformément au contrat de ville, l'association CESAM propose de développer trois ateliers de 150 heures, sur les quartiers Politique de la ville des communes de Chenôve, Longvic et Quetigny.

Pour permettre la mise en place de ces trois ateliers, il vous est proposé d'accorder le soutien du Grand Dijon à l'association CESAM, à hauteur de 35 000 euros.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 35 000 € à l'Association CESAM ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2016 de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 76

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0